

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 25 AVRIL 2014**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 25 avril 2014, à 20h30, sous la présidence de Gilbert Meyssonier, maire.

Etaient présents : MM. Gilbert Meyssonier, Joseph Ampilhac, Dominique Charretier, Jean Borie, Hubert Marrel, Jean-Michel Jamon, Eric Jacob, Patricia Portal-Baptiste, Solange Falgon, Alain Bernard, Pierre Helleputte, Eric Tauleigne, Michel Tallobre, Suzanne Tourette et Pascal Garnier.

Etaient excusés : néant

Étaient absents : néant

Secrétaire de séance : Suzanne Tourette a été élue à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Délibérations

Vote des taux d'imposition :

M. le Maire propose au conseil de reconduire les taux votés en 2013 dans la mesure où le budget primitif 2014 a pu être préparé sans prévoir d'augmentation.

Il rappelle au conseil que depuis 2002, le produit des impôts évolue grâce à l'augmentation des bases votée chaque année par le Parlement et grâce à l'implantation de nouvelles constructions sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, pour de maintenir les taux d'imposition actuels, à savoir :

- taxe d'habitation : 15.24%;
- taxe foncier bâti : 11.80%;
- taxe foncier non bâti : 75.29%;
- cotisation foncière des entreprises : 18.99%

Budget primitif de la commune :

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des Finances, présente la situation financière de la commune qui est bonne au 1^{er} janvier 2014 ; le fonds de roulement se maintient par rapport à 2013, il est de 168 684.53€ en tenant compte des restes à réaliser. Comme annoncé par le Gouvernement, les dotations de l'Etat sont à la baisse, soit une perte d'environ 10 000€ pour la commune. L'encours de la dette 2014 est de 1 526 010€, il n'est plus que de 1 290 097€ si l'on extrait les emprunts court-terme réalisés dans l'attente du versement du FCTVA. En 2014 aucun emprunt nouveau n'est prévu ; c'est une année de transition qui sera consacrée à terminer les réalisations en cours et à préparer les futurs investissements en fonction des capacités financières de la commune.

Jean-Michel Jamon présente ensuite au conseil la liste des travaux qui comprend 718 056€ de restes à réaliser en dépenses et 692 339€ de restes à réaliser en recettes correspondant aux travaux d'achèvement de la maison de santé et à la réalisation des tranches conditionnelles 1 et 2 de l'avenue de la Gare. Les travaux nouveaux sont pour l'essentiel des aménagements de voirie : rue des Clostres, village des Crozes, pont de Salettes, chemin de la Mansoure, voie à Chaduzias.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget primitif de la commune qui s'équilibre en investissement à 1 415 777.61 € et en fonctionnement à 955 086.75€.

Vote des subventions aux associations :

Pascal Garnier présente au conseil les propositions de la commission Animation-vie associative qui a examiné les demandes de subventions remises par les associations de la commune :

ORGANISMES	PREVU 2013	REALISE 2013	PROPOSITION 2014
SUBVENTIONS			
APAJH	500,00	500,00	500,00
Visiteuses Hôpitaux	400,00	400,00	400,00
Allègre Médiéval	4 500,00	4 500,00	4 500,00
Amicale S-Pompiers	3 000,00	3 000,00	0,00
SCA Foot	200,00	200,00	200,00
AGUMAA	10 300,00	10 300,00	15 000,00
JSP	0,00	0,00	200,00
La Neira	1 000,00	0,00	1 000,00
Comité de jumelage	300,00	300,00	800,00
GPS Pays du Velay	100,00	100,00	200,00
Tennis club	100,00	100,00	0,00
ADMR	0,00	0,00	3 000,00
Allègre-animation	400,00	400,00	0,00
Team Road	100,00	100,00	0,00
Cinévasion	0,00	0,00	600,00
PARTICIPATIONS			
Arbre de Noël école	600,00	600,00	600,00
TOTAL	21 500,00	20 500,00	27 000,00

Pascal Garnier précise que la commission a décidé d'encourager les associations qui s'occupent de jeunes (foot, JSP, pêche) en leur octroyant une subvention de 200€ et de supprimer les subventions inférieures ou égales à 100€, préférant aider les associations de façon significative lorsqu'elles ont un projet concret. Il précise par ailleurs, qu'une subvention est attribuée à titre exceptionnel à Cinévasion qui rencontre passagèrement des difficultés financières suite à l'acquisition d'un équipement pour la projection des films en numérique.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, le montant des subventions aux associations tel que défini précédemment.

Budget de l'eau :

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des finances, présente le budget de l'eau qui comporte notamment la mise en conformité des captages de Fonteline, la restructuration de l'AEP avenue de la Gare et l'acquisition d'un détecteur de fuites.

Le budget s'équilibre, en investissement, à 155 511.46€ et, en fonctionnement, à 113 601.80€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget de l'eau.

Budget de l'assainissement :

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des finances, présente au conseil le budget de l'assainissement qui comprend notamment la reprise de l'assainissement avenue de la Gare pour 103 645€ et l'acquisition d'une pompe pour la station de relevage de la Gare. Le projet d'un assainissement collectif à Besses est ajourné pour l'instant, il fera l'objet d'une décision modificative en cours d'année.

Le budget s'équilibre, en investissement, à 170 778.53€ et, en fonctionnement, à 78 392.65€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget de l'assainissement.

Budget de la chaufferie :

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des finances, présente au conseil le budget de la chaufferie qui comporte entre autres, les études relatives à la création d'un réseau de chaleur. Il rappelle au conseil que le projet de création du réseau de chaleur est estimé à 2 718 275€ et subventionnés à hauteur de 40%. Compte tenu de l'importance du projet, la commission des finances a décidé de l'ajourner dans l'attente d'informations complémentaires sur le dossier (faisabilité du projet, possibilités de financement, approvisionnements, signature des contrats avec les professionnels et les particuliers).

Le budget s'équilibre, en investissement, à 211 985.80€ et, en fonctionnement, à 68 140.42€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget de la chaufferie.

Budget du lotissement « le Clos du Fangeas » :

Jean-Michel Jamon annonce au conseil la décision de la commission des finances de ne pas inscrire la viabilisation des lots cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil valide cette décision à l'unanimité.

Budget du CCAS :

Le budget s'équilibre, en fonctionnement, à 8 539.70€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget du CCAS.

Budget de la section de Menteyres :

Le budget s'équilibre, en investissement, à 3 811€23 et, en fonctionnement, à 4 089.78€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget de la section de Menteyres.

Budgets des sections :

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, les budgets des sections de Sassac, Salettes, Sarzols et Les Crozes.

Maison de santé : signature du bail avec l'ADMR – modification du calcul de la répartition des charges :

M. le Maire annonce au conseil qu'il y a lieu de modifier la délibération du 06 décembre 2013 validant les baux de la SCM et de l'ADMR à la maison de santé. Il expose au conseil, qu'à la suite de plusieurs rencontres avec les dirigeants de l'ADMR, un compromis a été trouvé pour fixer le loyer et les charges sans compromettre l'activité de l'association. Il a été convenu que la commune versera une subvention plafonnée à 300€ par mois à l'ADMR sur son activité non tarifée. Cette subvention est allouée à titre provisoire, elle sera révisée chaque année en fonction des comptes de résultats de l'année (n-1) de l'ADMR et en fonction des aides versées par les communes bénéficiant du service de celle-ci. En contrepartie de cette aide, l'ADMR s'engage à faire face à l'ensemble de ses frais (loyers et charges).

M. le Maire ajoute que la commune se réserve le droit de reprendre un local à l'ADMR (un bureau ou la salle de réunion) :

- si celle-ci se trouve en difficulté de paiement du loyer et des charges malgré la subvention communale,
- si la commune a besoin d'un local supplémentaire pour permettre une installation nouvelle,
- si la commune considère que la charge financière lui incombant n'est pas suffisamment atténuée par les aides extérieures (autres communes)

M. le Maire expose au conseil que le bail est conclu pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} mars 2014 moyennant un loyer de 430€. Il ajoute que la notion de bail commercial, de clause de solidarité, de clause de non-rétablissement ont été supprimées dans le bail ainsi que le dépôt de garantie. La notion de clause pénale en cas de résiliation anticipée a été ramenée à six mois au lieu de douze.

En outre, l'ensemble des charges et taxes locatives seront réparties en fonction de la surface occupée soit 22% pour l'ADMR, 50% pour la SCM (au 1^{er} mars 2014) et 28% pour la commune.

Après en avoir délibéré, P. Garnier ne prenant pas part au vote, le conseil accepte de valider le bail avec l'ADMR tel que proposé ci-avant, de verser à l'ADMR une subvention mensuelle plafonnée à 300€ sur son activité non tarifée à compter du 1^{er} mars 2014 et d'autoriser M. le Maire à signer le bail.

Le conseil demande que la commune soit représentée au Conseil d'administration de l'ADMR compte tenu de sa participation financière à son bon fonctionnement.

Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal :

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire, ou en cas d'empêchement au 1^{er} adjoint, ou à défaut au 2^{ème} adjoint, les délégations suivantes :

- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions fixées par le conseil municipal;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

Désignation des membres de la Commission communale des impôts directs :

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une Commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité moins une abstention (D. Charretier), de dresser une liste de 24 noms, établie comme suit :

	NOM Prénom Date et lieu de naissance		NOM Prénom Date et lieu de naissance
Membre titulaire 1	BOYER Bernard 08/03/1953 ALLEGRE (43)	Membre suppléant 1	TISSANDIER Roger 15/05/1952 ALLEGRE
Membre titulaire 2	ROUVIER René 16/04/1940 LANDOS (43)	Membre suppléant 2	COUDERT Michel 23/04/1944 LE PUY EN VELAY (43)
Membre titulaire 3	GARDES Jean 15/11/1943 LE PUY EN VELAY (43) domicilié en dehors de la commune	Membre suppléant 3	POUZOLS Pierre 28/07/1952 ALLEGRE (43) domicilié en dehors de la commune
Membre titulaire 4	AMPILHAC Joseph 31/01/1946 LE PUY EN VELAY (43)	Membre suppléant 4	VALENTIN Michèle 08/03/1946 LE PUY EN VELAY (43)
Membre titulaire 5	CHARRETIER Michel 01/08/1949 LE PUY EN VELAY (43)	Membre suppléant 5	BUSSAC Claude 28/12/1944 LA CHAPELLE BERTIN (43)
Membre titulaire 6	TISSANDIER Jean 14/05/1951 ALLEGRE (43)	Membre suppléant 6	MARTIN Jean-Marc 09/05/1959 ALLEGRE (43)
Membre titulaire 7	BORIE Jean 11/10/1947 ALLEGRE (43)	Membre suppléant 7	FUZET Simone 18/02/1954 ALLEGRE (43)
Membre titulaire 8	RECIPON Michel 30/03/1949 LE PUY EN VELAY (43)	Membre suppléant 8	IMBERT Michel 20/06/1938 ALLEGRE (43)
Membre titulaire 9	MEYSSONNIER Marcel 12/10/1945 ALLEGRE (43)	Membre suppléant 9	VIALLET Clément 02/06/1968 ALLEGRE (43)
Membre titulaire 10	BERNARD Michel 02/04/1946 ALLEGRE (43)	Membre suppléant 10	GARNIER Marcel 17/07/1934 ALLEGRE (43)
Membre titulaire 11	ROUSSON Irène 26/04/1951 ALLEGRE (43)	Membre suppléant 11	BAYLOT Christiane 12/06/1951 LE PUY EN VELAY (43)
Membre titulaire 12	CHARRIERE Laurent 20/07/1964 BESANCON (25)	Membre suppléant 12	DIODONNAT Jean 26/02/1951 ALLEGRE (43)

Désignation des délégués à l'EPF-SMAF :

Suite au renouvellement du conseil, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la commune au sein de l'assemblée générale de l'EPF-SMAF (Etablissement public foncier–Syndicat mixte d'actions foncières).

Après en avoir délibéré, le conseil désigne :

- Jean Borie, titulaire
- Gilbert Meyssonnier, suppléant

Pour siéger à l'assemblée générale de l'EPF-SMAF.

Désignation des délégués à l'office du tourisme intercommunal :

Comme suite au renouvellement de l'assemblée municipale, le conseil municipal procède à la désignation de ses représentants à l'office du tourisme intercommunal.

Ont été désignés Suzanne Tourette, titulaire et Pierre Helleputte, suppléant pour faire partie dudit conseil d'administration de l'office du tourisme intercommunal.

Déclarations d'intention d'aliéner :

Le conseil décide de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune pour les immeubles cadastrés B-840, B-841, B-845 sis 5 place Docteur Gallaud et B-869, sis 17 rue du St Esprit.

3. Informations sur l'activité de la CCPA :

Joseph Ampilhac fait part au conseil de la réunion du conseil communautaire du 14 avril qui était consacrée à la mise en place de la nouvelle assemblée délibérante. Denis Eymard a été réélu président, Joseph Ampilhac 1^{er} vice-président, Christine Thivat 2^{ème} vice-présidente, Jean-Marc Boyer 3^{ème} vice-président et Maguy Masse 4^{ème} vice-présidente. Les délégués aux organismes extérieurs ont été désignés, la commune d'Allègre sera représentée entre autres, au Parc naturel régional Livradois Forez et au syndicat ferroviaire. Les commissions ont également été constituées, Jean-Michel Jamon faisant partie de la commission des finances. Joseph Ampilhac ajoute que le grand projet du mandat pourrait être le lancement du projet industriel de la zone de la Croix de la Dame.

4. Questions des conseillers et du public :

Ouverture de la déchetterie : le représentant de la commune au SICTOM demandera s'il est possible d'augmenter les plages horaires d'ouverture de la déchetterie.

Traitement des déchets médicaux des particuliers : une personne du public informe le conseil que les déchets médicaux des particuliers (seringues) ne seront plus collectés par les pharmacies. La question sur le devenir de ces déchets sera soumise aux professionnels de la maison de santé.

5. Informations de la municipalité :

Fleurissement : Suzanne Tourette en charge du fleurissement, propose cette année d'apporter un soin particulier à la place de la Grande Fontaine dont la pouzzolane mise en grande quantité, sera enlevée. Elle souhaite fleurir le bourg et les villages avec plus de bulbes et de vivaces que les années précédentes. Les habitants qui souhaitent s'investir dans le fleurissement doivent prendre contact avec elle.

Désherbage : compte tenu des nouvelles mesures en faveur de la protection de l'environnement, le conseil décide d'acquérir un chalumeau pour brûler les mauvaises herbes dans les zones interdites au désherbant (rayon de 100m autour des bâtiments publics, rue en pente...)

Travaux avenue de la gare : les travaux devraient être achevés vers le 20 juillet. La fête de Pentecôte pourra avoir lieu place de la Gare et la course cycliste pourra se faire sur le même circuit que les années précédentes.

Vitrines hors-cadre : Dominique Charretier, Suzanne Tourette et Pierre Helleputte sont désignés pour organiser la manifestation qui aura lieu du 15 juin au 15 septembre 2014.

Séance levée à minuit.